

# Un policier qui avait tué un braqueur chez Gap en 2006 devant les assises

Loïc Lagadec, accusé d'avoir tué un malfaiteur dans un magasin du quartier de l'Opéra (IX<sup>e</sup>), plaide « l'amnésie émotionnelle ».

FLORE GALAUD

**PROCÈS** C'est « sans regrets » que Loïc Lagadec, mis en examen pour « violence ayant entraîné la mort sans intention de la donner », s'est présenté hier aux assises de Paris. Cet ancien policier de 41 ans comparait pour avoir abattu avec son arme de service un jeune malfaiteur qui tentait de prendre la fuite lors d'un braquage dans le quartier de l'Opéra (IX<sup>e</sup>). La cour doit déterminer s'il a agi ou non en état de légitime défense. Le policier, lui, plaide froidement une « amnésie émotionnelle », confirmée par les experts. Le verdict est attendu vendredi.

Le 4 février 2006, à 19 h 30, trois jeunes font irruption dans le magasin Gap, situé rue Scribe. Une dizaine d'employés et de clients sont pris en otages. Loïc Lagadec et sa collègue, alors en patrouille, sont alertés par des passants. Ils pénètrent dans le magasin et, rapidement, se retrouvent nez à nez avec l'un des mal-

faiteurs, Djibril Bathily, 24 ans. Quand Loïc Lagadec lui demande d'obtempérer, celui-ci avance. Le policier tire alors vers ses jambes, sans l'atteindre. Le jeune homme, qui n'a pas d'arme, s'enfuit vers la sortie, avant de se retourner. Pour voir s'il est suivi ? Pour s'en prendre aux policiers ? Loïc Lagadec « ne réfléchit pas » et tire. Et cette fois, touche sa cible : Djibril Bathily est mortellement touché au buste.

**Pour sa collègue,  
« il n'y avait pas lieu  
de tirer, mais  
il a peut-être eu peur »**

Examiné juste après les faits, le policier, « choqué », reconnaît ne pas avoir respecté les règles. Loïc Lagadec aurait dû se contenter d'établir un périmètre de sécurité. Pour sa collègue, « il n'y avait pas lieu de tirer, mais il a peut-être eu peur ». Loïc Lagadec confirme, mais ex-

plique avoir fait son devoir : « Il n'a jamais regretté son geste parce qu'il pense avoir fait son métier », rapporte l'enquêtrice de personnalité.

À la barre, l'accusé, qui a dû s'y prendre à deux fois pour obtenir son diplôme de policier, explique qu'il n'avait pas l'habitude des opérations « musclées ». De ce soir-là, il raconte se souvenir de tout, sauf des deux secondes où il a tiré le coup fatal. « Il a effacé ce moment de sa mémoire. Pour ne pas s'effondrer, il se présente comme son propre héros. Du coup, il ne peut pas exprimer de regrets. C'est un mécanisme de défense rare », explique son avocat, M<sup>e</sup> Lienard.

Depuis les faits, Loïc Lagadec a été suspendu de ses fonctions et placé sous contrôle judiciaire. Il continue toutefois de toucher les 2/3 de son salaire, qu'il complète avec des traductions. « Je suis devenu interprète en langue roumaine, ça me plaît beaucoup. » Son avocat confie qu'il n'a pas souhaité entreprendre de thérapie. « Il a peur que ça fasse effondrer ses barrières. » ■